



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 26 octobre 2018
3003 Berne-Wabern, le 23 octobre 2018

Le mois de septembre 2018 en un coup d'œil

	Septembre 2018	Janvier – septembre 2017	Janvier - septembre 2018
Etrangers (population résidente permanente)	2'075'437	--	--
Solde migratoire (population résidente permanente)	7'229	36'829	37'100
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	6'899	67'039	66'439
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'682	16'583	17'606
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	748	5'730	5'797
Autorisations à l'accès au marché du travail Etats tiers	503	5'590	5'600
Dérogations aux conditions générales d'admission	332	2'486	2'657
Regroupement familial (population résidente permanente)	4'084	31'727	31'971
Naturalisation	5'076	29'779	26'577

Table des matières

1. Population étrangère au 30.09.2018.....	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire.....	5
2.1. Immigration (afflux)	5
2.2. Emigration (sorties)	6
2.3. Solde migratoire	7
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	9
3.1. Actifs UE-17/AELE	9
3.2. Actifs UE-8	10
3.3. Actifs UE-2	11
3.4. Contingents Croatie.....	12
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	12
3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)	13
3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers	14
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an.....	15
3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE).....	16
4. Taux de chômage.....	18
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	19
6. Regroupement familial.....	20
7. Naturalisations.....	22
8. Autorisations d'établissement C octroyées	23
9. Définitions.....	24

1. Population étrangère au 30.09.2018

Population étrangère résidente permanente			
	Septembre 2017	Septembre 2018	Différence en %
Total	2'047'684	2'075'437	1.4
UE-28/AELE	1'402'091	1'419'165	1.2
UE-17	1'260'324	1'269'243	0.7
UE-8	85'005	91'322	7.4
UE-2	24'039	25'997	8.1
Croatie	28'751	28'561	-0.7
Ressortissants d'Etats tiers	645'593	656'272	1.7

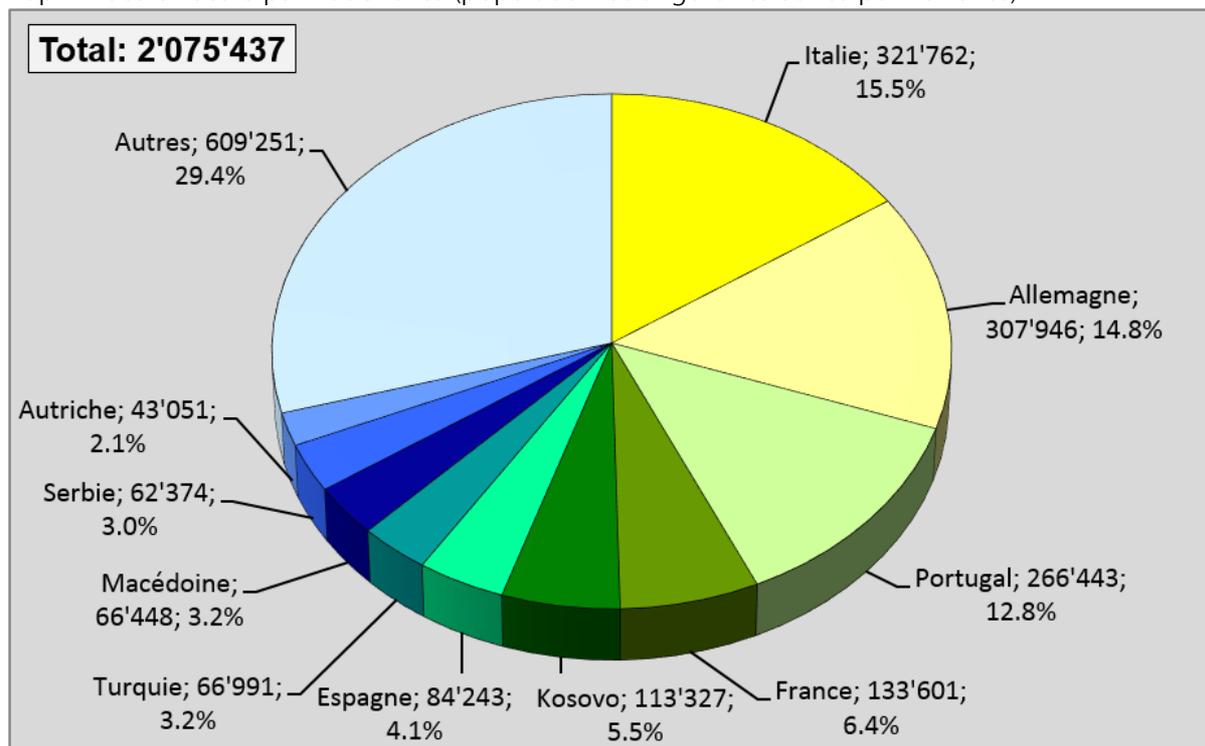
Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'075'437	100.0	27'753	1.4
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	23'261	1.1	-994	-4.1
Autorisations de séjour	693'318	33.4	1'243	0.2
Autorisations d'établissement	1'358'858	65.5	27'504	2.1

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Septembre 2017	Septembre 2018	Différence en %
Total	59'546	59'095	-0.8
UE-28/AELE	48'638	48'513	-0.3
UE-17	33'669	31'886	-5.3
UE-8	10'915	10'943	0.3
UE-2	3'495	5'032	44.0
Croatie	470	559	18.9
Ressortissants d'Etats tiers	10'908	10'582	-3.0

Source : SYMIC

- En septembre 2018, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.4% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.6%.
- En septembre 2018, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 82.1% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 17.9% restants provenaient d'Etats tiers.

Top 10 des effectifs par nationalité (population étrangère résidente permanente)



Top 5 des hausses et des baisses d'effectifs

Nationalité	Augmentation par rapport à l'année précédente	Nationalité	Diminution par rapport à l'année précédente
France	3'951	Portugal	-2'700
Erythrée	3'263	Serbie ¹	-1'136
Italie	2'433	Turquie	-642
Pologne	2'390	Bosnie et Herzégovine	-545
Allemagne	2'289	Croatie	-190

Source: SYMIC

Principaux mouvements de la population étrangère résidente permanente

Hausse et baisses d'effectifs	Année	
	Janvier à sept 2017	Janvier à sept 2018
Solde migratoire	36'829	37'100
Solde naturel de la population étrangère	11'649	11'854
Solde de nationalité	-30'057	-26'894

Source: SYMIC

¹ La Serbie est principalement concernée puisqu'une grande partie des ressortissants kosovars changent seulement maintenant leur nationalité de la Serbie au Kosovo.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)²

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2017	Septembre 2018	Différence en %	Janvier - septembre 2017	Janvier - septembre 2018	Différence en %
Total	14'237	14'316	0.6	101'305	102'362	1.0
UE-28/AELE	9'638	9'594	-0.5	69'633	70'618	1.4
UE-17	7'862	7'769	-1.2	56'446	57'323	1.6
UE-8	1'209	1'191	-1.5	8'882	9'678	9.0
UE-2	482	518	7.5	3'685	2'676	-27.4
Croatie	54	77	42.6	405	658	62.5
Ressortissants Etats tiers	4'599	4'722	2.7	31'672	31'744	0.2
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Septembre 2017	Septembre 2018	Différence en %	Janvier - septembre 2017	Janvier - septembre 2018	Différence en %
Total	9'236	8'907	-3.6	78'784	78'076	-0.9
UE-28/AELE	6'850	6'794	-0.8	63'146	63'530	0.6
UE-17	4'760	4'624	-2.9	44'659	42'947	-3.8
UE-8	1'360	1'314	-3.4	13'447	13'874	3.2
UE-2	605	728	20.3	4'329	5'926	36.9
Croatie	84	94	11.9	578	643	11.2
Ressortissants Etats tiers	2'386	2'113	-11.4	15'638	14'546	-7.0

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2017	Septembre 2018	Différence en %	Janvier - septembre 2017	Janvier - septembre 2018	Différence en %
Total	11'626	11'752	1.1	76'457	77'168	0.9
UE-28/AELE	7'953	7'955	0.0	54'132	54'716	1.1
Ressortissants Etats tiers	3'673	3'797	3.4	22'325	22'452	0.6

Source : SYMIC

² Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour en janvier - septembre 2018: 7'787 (population étrangère résidente permanente) ; 3'115 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)³

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2017	Septembre 2018	Différence en %	Janvier - septembre 2017	Janvier - septembre 2018	Différence en %
Total	7'220	6'838	-5.3	60'135	61'831	2.8
UE-28/AELE	5'427	5'441	0.3	45'478	47'280	4.0
UE-17	4'824	4'750	-1.5	39'883	40'920	2.6
UE-8	441	543	23.1	4'154	4'831	16.3
UE-2	84	90	7.1	893	1'011	13.2
Croatie	49	37	-24.5	333	305	-8.4
Ressortissants Etats tiers	1'793	1'397	-22.1	14'657	14'551	-0.7
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Septembre 2017	Septembre 2018	Différence en %	Janvier - septembre 2017	Janvier - septembre 2018	Différence en %
Total	4'685	4'509	-3.8	44'335	45'939	3.6
UE-28/AELE	4'018	3'876	-3.5	36'349	37'600	3.4
UE-17	2'742	2'369	-13.6	26'447	26'009	-1.7
UE-8	923	963	4.3	7'599	8'023	5.6
UE-2	326	505	54.9	2'087	2'994	43.5
Croatie	21	36	71.4	120	459	282.5
Ressortissants Etats tiers	667	633	-5.1	7'986	8'339	4.4

Source : SYMIC

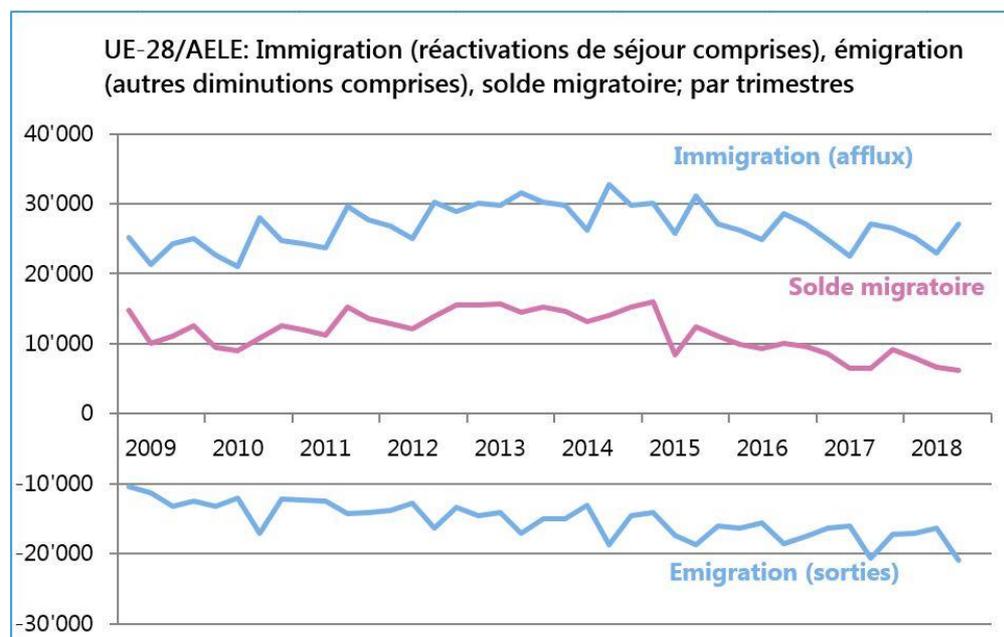
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente a augmenté pendant les mois de janvier à septembre 2018 par rapport à la même période de l'année précédente (+0.7%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente a augmenté pendant les mois de janvier à septembre 2018 par rapport à la même période de l'année précédente (+1.0%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente a augmenté pendant les mois de janvier à septembre 2018 par rapport à la même période de l'année précédente (+2.8%).

³ Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions, en janvier - septembre 2018 : 11'218 (population étrangère résidente permanente) ; 30'987 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

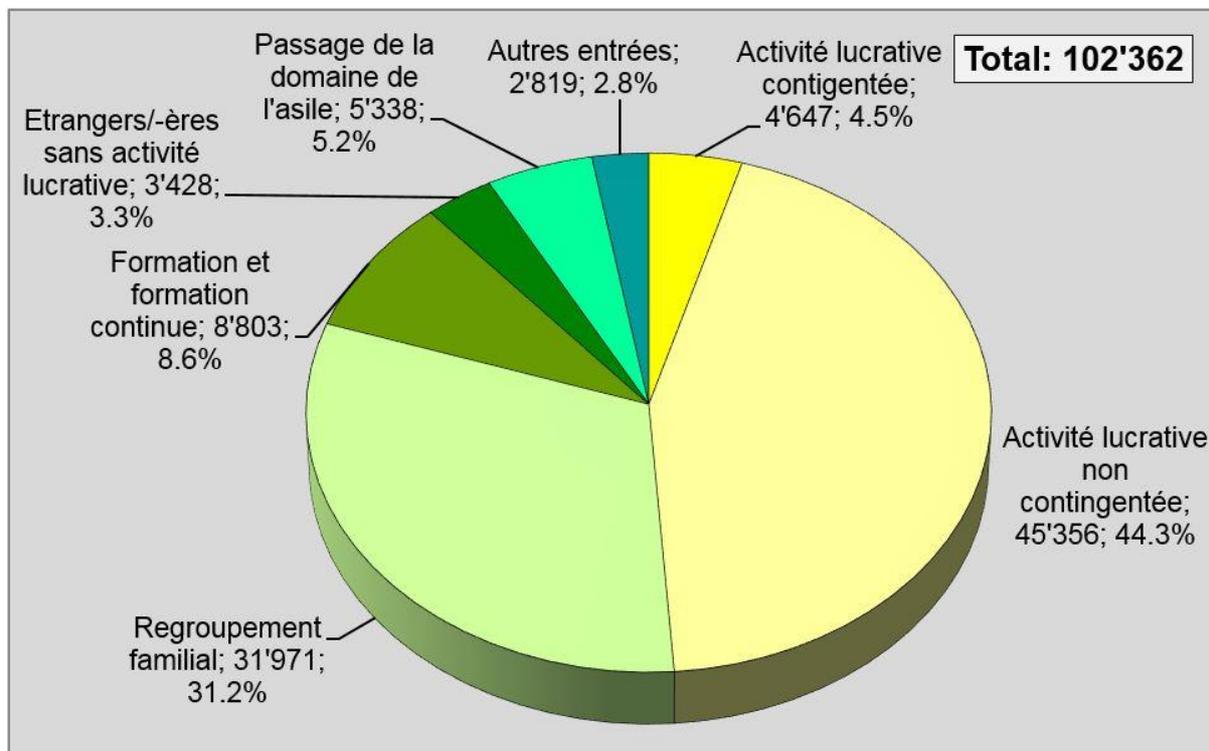
2.3. Solde migratoire⁴

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2017	Septembre 2018	Différence en %	Janvier - septembre 2017	Janvier - septembre 2018	Différence en %
Total	6'589	7'229	9.7	36'829	37'100	0.7
UE-28/AELE	4'009	3'949	-1.5	21'569	20'922	-3.0
UE-17	2'876	2'896	0.7	14'641	14'663	0.2
UE-8	733	595	-18.8	4'295	4'430	3.1
UE-2	390	401	2.8	2'584	1'454	-43.7
Croatie	4	39	875.0	49	321	555.1
Ressortissants Etats tiers	2'580	3'280	27.1	15'260	16'178	6.0
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Septembre 2017	Septembre 2018	Différence en %	Janvier - septembre 2017	Janvier - septembre 2018	Différence en %
Total	941	1'100	16.9	5'986	4'265	-28.8
UE-28/AELE	248	436	75.8	5'058	4'089	-19.2
UE-17	-4	323	8175.0	1'197	-28	-102.3
UE-8	69	-23	-133.3	2'490	2'517	1.1
UE-2	107	67	-37.4	1'142	1'606	40.6
Croatie	43	41	-4.7	216	3	-98.6
Ressortissants Etats tiers	693	664	-4.2	928	176	-81.0

Source : SYMIC

⁴ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

Immigration (afflux) en Suisse, par motifs d'immigration, janvier à septembre 2018 (population étrangère résidante permanente)



Source : SYMIC

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %
Octobre	4'515	4'350	-3.7	2'886	2'932	+1.6	6'890	6'684	-3.0
Novembre	4'198	4'308	+2.6	3'387	3'198	-3.0	6'792	6'730	-0.9
Décembre	3'140	3'097	-1.4	5'245	4'774	-8.9	8'368	7'827	-6.5
Janvier	4'277	4'487	+4.9	4'176	4'811	+15.2	8'785	10'586	+20.5
Février	3'617	3'949	+9.2	5'274	2'734	-48.2	7'052	6'089	-13.7
Mars	3'983	3'926	-1.4	3'970	3'111	-21.6	6'948	6'272	-9.7
Avril	3'721	3'893	+4.6	4'110	4'107	-0.1	6'640	6'677	+0.6
Mai	3'958	4'173	+5.4	4'830	4'210	-12.8	7'615	6'987	-8.2
Juin	3'681	3'940	+7.0	4'968	4'313	-13.2	8'310	7'878	-5.2
Juillet	3'997	4'329	+8.3	3'916	3'616	-7.7	7'900	7'917	+0.2
Août	4'186	4'098	-2.1	3'101	3'138	+1.2	6'744	7'134	+5.8
Septembre	4'429	4'313	-2.6	3'035	2'869	-5.5	7'045	6'899	-2.1
Total	47'702	48'863	+2.4	48'898	43'813	-10.4	89'089	87'680	-1.6

Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %
Octobre	785	754	-3.9	1'176	1'147	-2.5	1'577	1'619	+2.7
Novembre	765	798	+4.3	1'184	1'211	+2.3	1'523	1'577	+3.5
Décembre	534	564	+5.6	1'728	1'433	-17.1	1'970	1'704	-13.5
Janvier	652	778	+19.3	1'242	1'359	+9.4	1'430	1'907	+33.4
Février	515	674	+30.9	904	1'006	+11.3	1'204	1'347	+11.9
Mars	650	746	+14.8	1'659	1'376	-17.1	1'877	1'780	-5.2
Avril	616	763	+23.9	1'455	1'501	+3.2	1'749	1'884	+7.7
Mai	689	753	+9.3	1'966	1'890	-3.9	2'281	2'168	-5.0
Juin	727	836	+15.0	2'142	2'062	-3.7	2'544	2'645	+4.0
Juillet	748	832	+11.2	1'625	1'662	+2.3	2'065	2'376	+15.1
Août	686	780	+13.7	251	1'330	+429.9	1'698	1'817	+7.0
Septembre	801	721	-10.0	1'201	1'231	+2.5	1'735	1'682	-3.1
Total	8'168	8'999	+10.2	16'533	17'208	+4.1	21'653	22'506	+4.0

Source : SYMIC

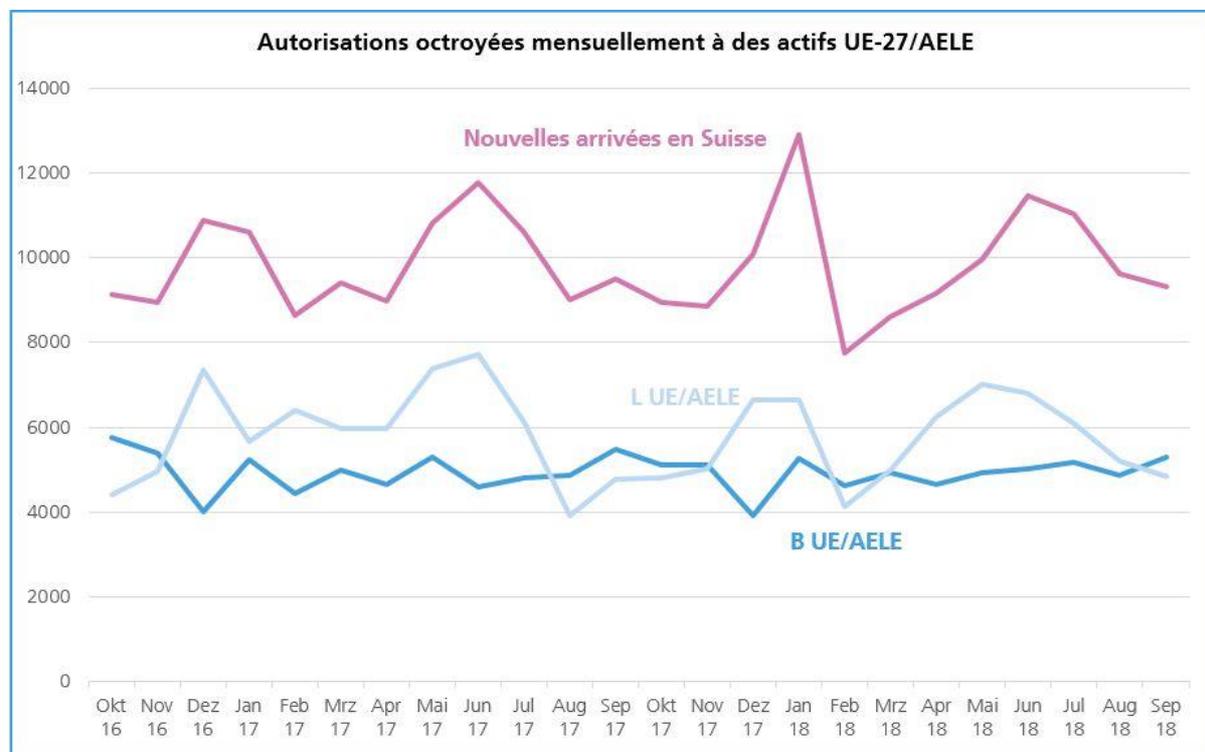
3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %
Octobre	448	0	-100.0	354	717	+102.5	660	643	-2.6
Novembre	425	0	-100.0	382	594	+155.5	621	541	-12.9
Décembre	321	249	-22.4	391	447	+14.3	555	544	-2.0
Janvier	301	0	-100.0	249	467	+87.6	399	401	+0.5
Février	289	0	-100.0	211	380	+80.1	393	305	-22.4
Mars	352	249	-29.3	340	491	+44.4	573	548	-4.4
Avril	305	0	-100.0	392	636	+62.2	605	613	+1.3
Mai	638	0	-100.0	594	921	+55.1	916	821	-10.4
Juin	*191	249	+30.4	622	421	-32.3	919	939	+2.2
Juillet	58	0	-100.0	597	802	+34.3	640	738	+15.3
Août	0	0	-	560	746	+33.2	564	684	+21.3
Septembre	249	249	0.0	537	726	+35.2	721	748	+3.7
Total	3'577	996	-72.2	5'229	7'348	+40.5	7'566	7'525	-0.5

Source : SYMIC

* Depuis le 1^{er} juin 2017, les autorisations de séjour B sont contingentées pour les ressortissants de l'UE-2. 996 autorisations sont à disposition pour la période s'étendant entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 mai 2019 ; 249 autorisations sont libérées par trimestre.



3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Autorisations de séjour B Contingent total= 78 (par trimestre : 19)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 748 (par trimestre : 187)

Du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018 (3^{ème} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2018	Solde actuel du contingent trimestriel	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2018	Solde actuel du contingent trimestriel
Juillet	57	0	391	170
Août	0	0	439	122
Septembre	0	0	500	61

Les contingents applicables à la Croatie sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2016	2017	2018	2017	2018
Janvier	4'262	4'538	4'672	312'104	316'010
Février	3'984	3'781	4'082	312'104	316'010
Mars	4'892	3'994	4'159	312'104	316'010
Avril	4'980	5'121	4'788	316'236	317'372
Mai	4'122	5'087	4'798	316'236	317'372
Juin	4'641	4'241	5'876	316'236	317'372
Juillet	3'963	4'314	4'526	317'051	--
Août	4'748	4'318	5'396	317'051	--
Septembre	5'067	5'819	4'369	317'051	--
Octobre	5'414	5'261		318'002	
Novembre	6'008	4'944		318'002	
Décembre	4'589	3'915		318'002	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Septembre	Septembre	Différence	
	2017	2018	absolue	en %
Total général	861'710	847'972	-13'738	-1.6
Travailleurs	660'136	673'686	13'550	2.1
Indépendants	68'429	66'085	-2'344	-3.4
Travailleurs détachés	133'145	108'201	-24'944	-18.7

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	63'703	61'020	-2'683	-4.2
Travailleurs	39'121	39'069	-52	-0.1
Indépendants	7'010	6'615	-395	-5.6
Travailleurs détachés	17'572	15'336	-2'236	-12.7

Annonces par secteurs économiques

Total général	63'703	61'020	-2'683	-4.2
Agriculture	7'999	8'632	633	7.9
Industrie et artisanat	21'233	17'911	-3'322	-15.6
Services	34'471	34'477	6	0.0

Source : SYMIC

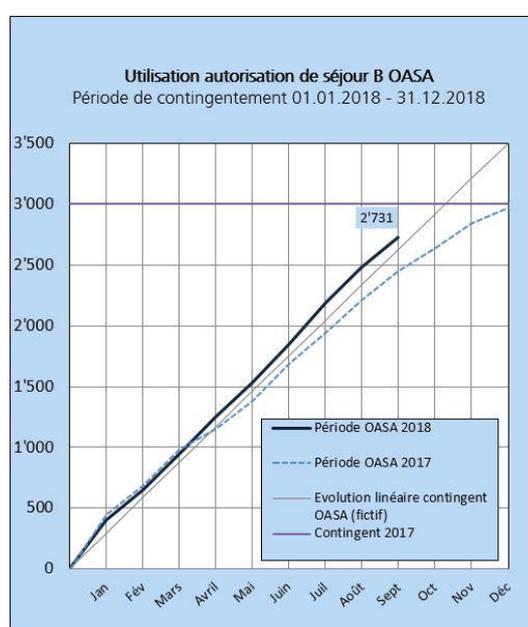
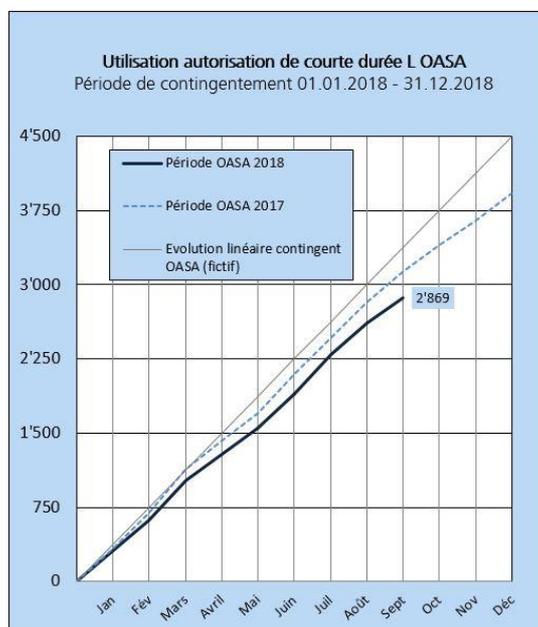
- Le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-17/AELE a diminué d'octobre 2017 à fin septembre 2018 par rapport à la même période de l'année précédente. La diminution est de -1.6% (-1'409 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a augmenté de +4.0% pendant cette même période (+853 personnes). D'octobre 2017 à fin septembre 2018, une diminution des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-2 est observée (-0.5%, -41 personnes).
- Les autorisations frontalières octroyées ont diminué de -24.9% en septembre 2018 par rapport au même mois de l'année précédente (-1'450 autorisations).
- En septembre 2018, 21'951 prestataires de service ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a diminué (-2'631 annonces ou -10.7%).
- Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont légèrement diminué en septembre 2018 par rapport au même mois de l'année précédente (-0.1%).

3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées
Janvier	337	305	443	400
Février	697	613	682	651
Mars	1'130	1'025	978	944
Avril	1'418	1'282	1'155	1'251
Mai	1'708	1'552	1'385	1'533
Juin	2'098	1'896	1'689	1'841
Juillet	2'460	2'290	1'945	2'185
Août	2'823	2'616	2'215	2'481
Septembre	3'139	*2'869	2'451	*2'731
Octobre	3'401		2'636	
Novembre	3'648		2'840	
Décembre	3'922		2'968	

Source : SYMIC

* Fin septembre 2018, le nombre d'unités disponibles dans la réserve fédérale s'élevait à 288 permis B et 1'550 permis L (y compris la réserve de l'année précédente). Le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 535 permis B et 666 permis L.

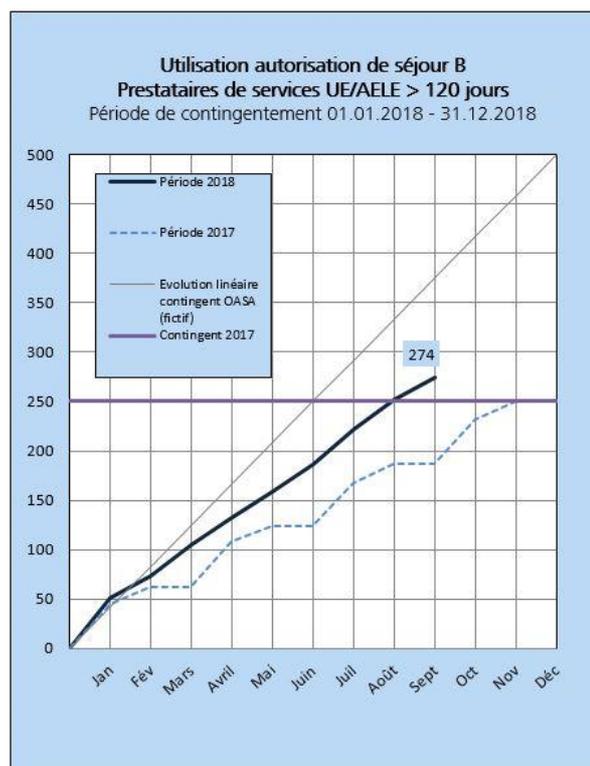
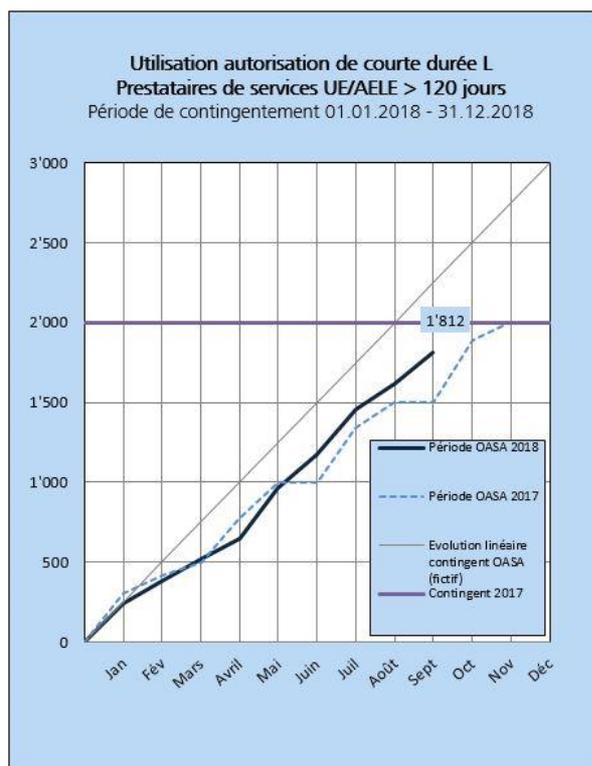


- En 2018, 4'500 autorisations de séjour de courte durée L et 3'500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. L'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin septembre 2018, à 64% des autorisations de séjour de courte durée L et à 78% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées
Janvier	303	245	45	51
Février	417	384	62	73
Mars	500	516	62	105
Avril	769	651	108	132
Mai	1'000	967	124	158
Juin	1'000	1'176	124	186
Juillet	1'342	1'458	167	222
Août	1'500	1'621	187	252
Septembre	1'500	1'812	187	274
Octobre	1'886		231	
Novembre	2'000		250	
Décembre	2'000		250	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 3'000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin septembre 2018, à 60% des autorisations de séjour de courte durée L et à 55% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2017	Septembre 2018	Différence en %	Janvier - septembre 2017	Janvier - septembre 2018	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'531	5'460	-1.3	45'693	46'469	1.7
Agriculture	114	117	2.6	1'361	1'361	0.0
Industrie et artisanat	972	955	-1.7	8'486	8'443	-0.5
Services	4'445	4'388	-1.3	35'846	36'665	2.3
UE-17	4'368	4'291	-1.8	36'295	37'171	2.4
Agriculture	44	45	2.3	574	552	-3.8
Industrie et artisanat	777	733	-5.7	6'746	6'777	0.5
Services	3'547	3'513	-1.0	28'975	29'842	3.0
UE-8	844	796	-5.7	6'596	7'253	10.0
Agriculture	44	52	18.2	604	632	4.6
Industrie et artisanat	141	153	8.5	1'178	1'328	12.7
Services	659	591	-10.3	4'814	5'293	10.0
UE-2	297	335	12.8	2'616	1'640	-37.3
Agriculture	26	20	-23.1	183	169	-7.7
Industrie et artisanat	53	65	22.6	539	273	-49.4
Services	218	250	14.7	1'894	1'198	-36.7
Croatie	11	21	90.9	87	264	203.4
Agriculture	0	0		0	8	
Industrie et artisanat	1	3	200.0	14	45	221.4
Services	10	18	80.0	73	211	189.0

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la **population étrangère résidente permanente** a augmenté pendant les mois de janvier à septembre 2018 dans le secteur des « services » par rapport à la même période de l'année précédente. Elle est restée stable dans le secteur « agriculture » et a diminué dans le secteur économique « industrie et artisanat ».
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**, une augmentation peut être observée pendant cette période dans les secteurs économiques « agriculture » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente. Le secteur « industrie et artisanat » a enregistré un recul de l'immigration.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Septembre 2017	Septembre 2018	Différence en %	Janvier - septembre 2017	Janvier - septembre 2018	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'458	5'373	-1.6	57'045	57'424	0.7
Agriculture	510	469	-8.0	7'150	7'474	4.5
Industrie et artisanat	860	909	5.7	8'700	8'461	-2.7
Services	4'088	3'995	-2.3	41'195	41'489	0.7
UE-17	3'648	3'464	-5.0	39'874	38'289	-4.0
Agriculture	190	176	-7.4	2'240	2'222	-0.8
Industrie et artisanat	677	703	3.8	7'366	6'973	-5.3
Services	2'781	2'585	-7.0	30'268	29'094	-3.9
UE-8	1'198	1'184	-1.2	12'651	13'144	3.9
Agriculture	245	183	-25.3	3'962	3'923	-1.0
Industrie et artisanat	116	111	-4.3	895	822	-8.2
Services	837	890	6.3	7'794	8'399	7.8
UE-2	544	636	16.9	4'005	5'407	35.0
Agriculture	72	109	51.4	930	1'317	41.6
Industrie et artisanat	50	55	10.0	334	521	56.0
Services	422	472	11.8	2'741	3'569	30.2
Croatie	57	81	42.1	454	521	14.8
Agriculture	3	1	-66.7	17	12	-29.4
Industrie et artisanat	15	37	146.7	97	138	42.3
Services	39	43	10.3	340	371	9.1

Source : SYMIC

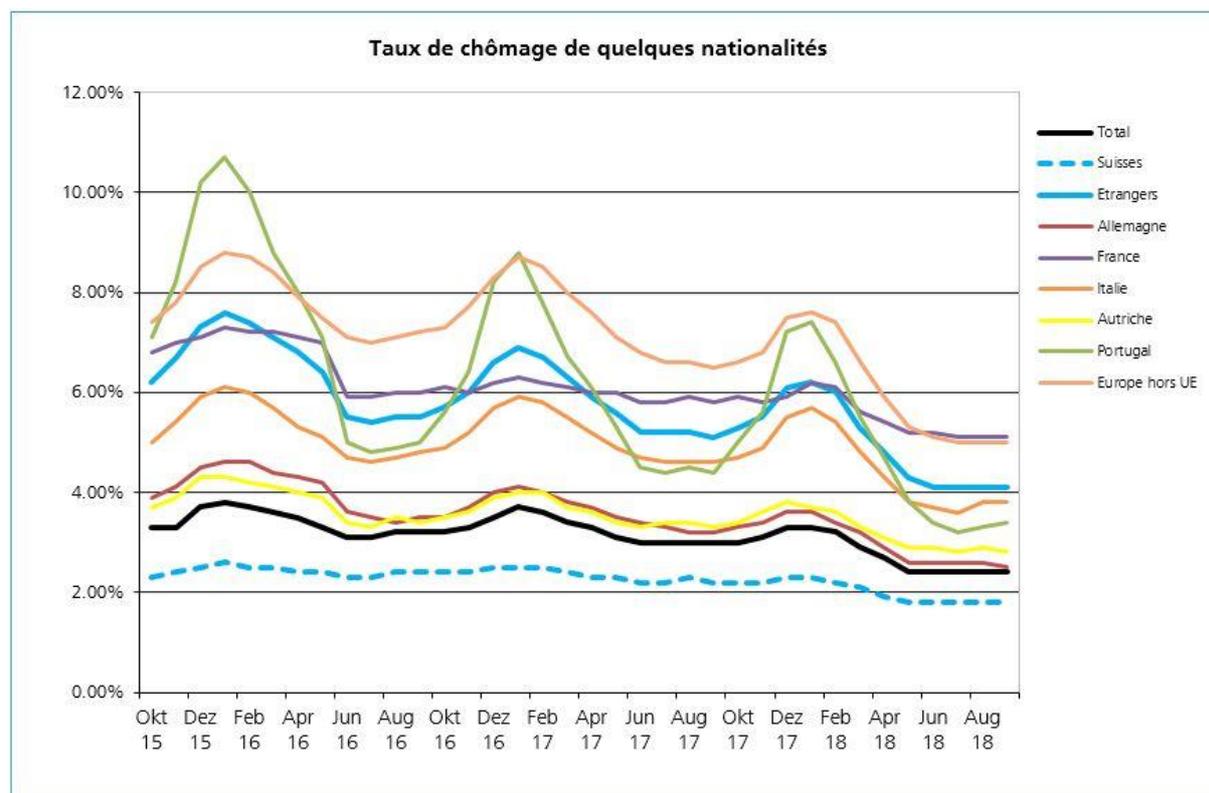
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE/AELE, par branche économique, septembre 2018

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	3'196
Restauration et hébergement	1'072
Enseignement	675
Santé et service vétérinaire	603
Agriculture	524

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Septembre 2017	Septembre 2018
Total	3.0%	2.4%
Etrangers	5.1%	4.1%
Suisses	2.2%	1.8%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2017	Septembre 2018	Différence en %	Janvier - septembre 2017	Janvier - septembre 2018	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	7	12	71.4	63	59	-6.3
Par suite de violence conjugale	1	1		5	4	-20.0
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	6	11		58	55	-5.2
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	271	320	18.1	2'423	2'598	7.2
Sans papiers ^{5 a)} ⁶	50	79		329	499	51.7
Parent étranger d'un enfant suisse	8	10		83	107	28.9
Intérêts publics majeurs	4	7		35	32	-8.6
Conversion de permis F ⁷ en permis B b) ⁵	154	160		1'417	1'402	-1.1
Conversion de permis N ⁸ en permis B c) ⁵	5	14		85	117	37.6
Autres exceptions ⁹	50	50		474	441	-7.0
Total	278	332	19.4	2'486	2'657	6.9

Source : SYMIC

⁵ Dérogations aux conditions générales d'admission dans des cas individuels d'une extrême gravité et afin de préserver des intérêts publics majeurs (conformément à l'art. 30 al. 1^{er} let. b LEtr en relation avec l'art. 31 OASA).

⁶ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁷ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁸ Permis N = requérants d'asile.

⁹ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) ¹⁰ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier - septembre 2018
Afghanistan	261
Chine	177
Kosovo	157
Somalie	153
Brésil	130
Syrie	108
Erythrée	102
Sri Lanka	92
Irak	78
Bolivie	68
Autres	692
Total	2'018

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2017	Septembre 2018	Différence en %	Janvier - septembre 2017	Janvier - septembre 2018	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'957	4'084	3.2	31'727	31'971	0.8
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	687	671	-2.3	6'304	6'192	-1.8
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	3'270	3'413	4.4	25'423	25'779	1.4

Source : SYMIC

¹⁰ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2017	Septembre 2018	Différence en %	Janvier - septembre 2017	Janvier - septembre 2018	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'957	4'084	3.2	31'727	31'971	0.8
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	2'242	2'455	9.5	16'231	16'585	2.2
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'715	1'629	-5.0	15'496	15'386	-0.7

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier - septembre 2018
Italie	3'031
Allemagne	2'803
France	2'209
Portugal	1'743
Kosovo	1'685
Macédoine	1'202
Etats-unis d'Amérique	1'127
Espagne	1'119
Bésil	1'046
Inde	966
Autres	15'040
Total	31'971

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Septembre 2017	Septembre 2018	Différence en %	Janvier - septembre 2017	Janvier - septembre 2018	Différence en %
Naturalisations	4'086	5'076	24.2	29'779	26'577	-10.8
ordinaires	3'339	4'513	35.2	23'354	20'957	-10.3
facilitées et réintégrations	747	563	-24.6	6'425	5'620	-12.5

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Septembre 2017	Septembre 2018	Différence en %
Allemagne	711	666	-6.33
Italie	426	526	23.47
Kosovo	420	477	13.57
France	215	443	106.05
Portugal	203	407	100.49
Turquie	158	236	49.37
Macédoine	241	211	-12.45
Royaume-Uni	67	185	176.12
Serbie	187	179	-4.28
Espagne	124	160	29.03

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2017	Septembre 2018	Différence en %	Janvier - septembre 2017	Janvier - septembre 2018	Différence en %
Total	7'654	7'310	-4.5	67'534	70'319	4.1
octroyées de manière anticipée ¹¹	257	230	-10.5	2'419	2'423	0.2

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier - septembre 2018
Roumanie	206
Inde	205
Russie	191
Pologne	153
Hongrie	143

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour **lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse**, en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'**octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C** constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 70'319 autorisations d'établissement C ont été octroyées pendant les mois de janvier à septembre 2018, dont 2'423 (3.4%) de manière anticipée.

¹¹ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car leurs ressortissants obtiennent une autorisation d'établissement après cinq ans.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).